



PREFECTURE DU HAUT-RHIN

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

LE PREFET

REÇU A LA PRÉFECTURE

23 AOUT 2006

LE PRESIDENT

ARRETE

N° 2006-00310 DSOL du 6 JUIN 2006
N° 063-06 DDASS du 6 JUIN 2006

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DU HAUT-RHIN (CDA)**

LE PREFET DU HAUT-RHIN ET
LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

VU l'article L.241-5 et l'article R.241-24 du Code de l'action sociale et des familles,

VU les propositions des administrations et organismes concernés,

ARRESENT

Article 1^{er} : La composition de la Commission des droits et de l'autonomie est fixée comme suit :

1°) Quatre représentants du Département, désignés par le président du conseil général ;

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Louis LORRAIN Conseiller général du canton de Sierentz	Mme Brigitte KLINKERT Vice Présidente du Conseil général
	Mme Josiane SENGLER Collaboratrice au Pôle gérontologique d'Illzach
M. Hubert MIEHE Conseiller général du canton de Neuf-Brisach	M. Pierre SCHMITT Conseiller général du canton de Ribeauvillé
	Mme le Dr Isabelle MAGNIEN-HAUSWALD Médecin-chef du service de prévention de la dépendance

Mme Stéphanie TACHON
Chef du service des prestations d'aides sociales

Mme Joëlle RONDART
Adjointe au service des prestations d'aides sociales

Mme Claudine MASTIO
Cadre social au Service Social Personnes Agées /
Personnes Handicapées

Mme Monique GASTINGER
Cadre social au Service Social Personnes Agées /
Personnes Handicapées

Mme le Dr Marie-Pierre FAHRNER
Chef du Service de la Protection
Maternelle et Infantile (PMI)

Mme le Dr Suzanne SIPOS
Médecin territorial de PMI

Mme Carmen BATO
Infirmière au Pôle gérontologique d'Illzach

Mme Paulette SOLLER
Cadre social au Service Social Personnes Agées /
Personnes Handicapées

2°) Quatre représentants de l'Etat ;

- a) Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ou son représentant ;
- b) Le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant ;
- c) L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant ;
- d) Un médecin désigné par le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ou son représentant

Titulaire

Suppléant

Mme le Dr Frédérique BRAUN-POMMELLET

Mme le Dr Michèle BOULEY

3°) Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales proposés conjointement par le directeur régional des affaires sanitaires et sociales et le chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole ;

Titulaire

Suppléant

M. Dominique KAUFFMANN
Sous-directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
du Haut-Rhin

M. Marc RECK
Responsable de département – Caisse
d'Allocation Familiale du Haut-Rhin

M. Jean-Marc NICOLAS
Représentant de la Caisse Maladie Régionale
des Artisans

M. Henri MEYER
Représentant de la Mutualité sociale agricole

M. Henri KIRSTETTER
Conseiller de la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie de Colmar (CPAM)

M. Bernard MEISTER
Responsable du Pôle Actions Sanitaires et
Sociales – Prévention de la CPAM de Colmar

M. Jean-Jacques DOLLE
Conseiller de la CPAM de Mulhouse

M. Bernard BURR
Conseiller de la CPAM de Mulhouse

4°) Deux représentants des organisations syndicales proposés par le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Titulaire

Suppléant

Employeurs : CGPME-UPA-UGA-MEDEF

M. Fernand HEINIS
Président de la Corporation des Installateurs
Chauffage Sanitaire
3 rue Emmanuel Lang
68640 WALDIGHOFFEN

M. Frédéric SPINDLER
OCI 68
2 rue des Alpes
68390 SAUSHEIM

Mme Agnès GERBER-HAUPERT
Directrice Action et Compétence
140 rue du Logelbach
68000 COLMAR

Salariés : CFTC

Mme Marie-Odile GOETZ
4 rue des Primevères
68280 ANDOLSHEIM

5°) Un représentant des associations de parents d'élèves proposé par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ;

Titulaire

Suppléant

Mme Marie-Noëlle BECKER
Représentante de la fédération des Parents
d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP)

Mme Florence CLAUDEPIERRE
Représentante de la Fédération des Conseils de
Parents d'Elèves des Ecoles Publiques (FCPE)

Mme Sylvie PEROD
Représentante de la Fédération des Conseils de
Parents d'Elèves des Ecoles Publiques (FCPE)

6°) Sept membres proposés par le directeur des affaires sanitaires et sociales ;

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Marc KELLER Président de L'Union Départementale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales(UDAPEI)	Mme Martine HENGY Représentante de l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) de Dannemarie M. Maurice HELL Représentant de l'UDAPEI M. René RITTER Représentant de l'Association "Au fil de la vie"
M. Denis THOMAS Directeur Général de l'Association "Les Papillons Blancs"	M. Prinio FRARE Président de l'Association "Les Papillons Blancs" Mme Elisabeth BARATS Représentante de l'Association "Les Papillons Blancs" M. Bernard KRUGLER Représentant de l'UDAPEI
Mme le Dr Anne PASSADORI Centre de Réadaptation de Mulhouse	M. Jean RUCH Association des Familles de Traumatisés Crâniens d'Alsace et de Lorraine Mme Marie-Dominique BAILLY Association AIR M. le Dr Robert PHILIPPI Centre de Réadaptation fonctionnelle "Le Muesberg"
M. Jean WANNER Représentant de l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM) et de l'Association SCHIZO-Espoir	Mme Annick BOUISSAC Autisme Alsace Mme Micheline BEHRA UNAFAM M. Yves RENOUX SCHIZO-Espoir
M. Michel HAEMMERLE Conseiller départemental de l'Association des Paralysés de France (APF)	M. Claude BREUNE Directeur de la délégation départementale de l'APF M. Patrick RICHERT Conseiller départemental de l'APF M. Michel EMBERGER Administrateur de l'UNIAT

M. André BURRUS
Directeur pédagogique du "Phare"

M. Paul JAEGER
Chef de service pédagogique du "Phare"

Mme Maryse GUEURY
Société des Amis des Aveugles et Malvoyants
d'Alsace

M. Jean-Paul REIBEL
Association des Aveugles d'Alsace

M. Marc SCHMITT
Trésorier du Collectif des Associations des
personnes déficientes auditives du Haut-Rhin
(CAPDA)

M. Luc KAUFFER
Association Française de Parents d'Enfants en
difficulté d'Apprentissage du Langage Ecrit et Oral
(APEDA)

Mme Christelle FIEGENWALD
Association Socio-Culturelle des Sourds
du Haut-Rhin

Mme Monique HAMMER
Association des Malentendants et Devenus Sourds
d'Alsace

7°) Un membre du conseil départemental consultatif des personnes handicapées désigné par ce conseil ;

Titulaire

Suppléant

Mme Elisabeth DUCHAINE
Directrice de l'Institut Médico-Pédagogique Jules
Verne

Mme Yvonne MEYER
Représentante de l'Association Régionale
Spécialisée d'Action sociale, d'Éducation et
d'Animation (ARSEA)

8°) Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées sur proposition :

- du Président du Conseil Général :

Titulaire

Suppléant

M. Alain DENOUAL
Chef du service orientation et formation
professionnelle
Centre de réadaptation de Mulhouse

M. Richard BERNHARD
Directeur de l'ESAT de Bartenheim

M. Estéban CAMPO
Chef du groupe Formation Industrie
Centre de réadaptation de Mulhouse

M. Jean-Marie FENGER
Directeur Habitat
Institut St-André - Association Adèle de Glaubit

23 AOUT 2006

- du Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales :

Titulaire

Mme Brigitte CARRAZ
Directrice IMPro Sinclair

Suppléant

Mme Liliane LIMACHER
Directrice-adjointe de l'Institut St-Joseph

M. Daniel LIMOUZIN
Directeur de l'ITEP "La Forge"

M. François FRICK
Directeur du SESSAD rattaché à l'IME St-Joseph
de Guebwiller (Association St-Sauveur)

Article 2 : Les membres de la Commission des droits et de l'autonomie ont voix délibérative à l'exception des membres cités au 8°) de l'article 1^{er} qui ont voix consultative.

Article 3 : Les membres de la Commission des droits et de l'autonomie sont nommés pour une durée de quatre ans renouvelables.

Article 4 : Le Président de la Commission des droits et de l'autonomie, dont le mandat de deux ans est renouvelable deux fois, est élu à bulletins secrets parmi les membres de la commission ayant voix délibérative sous réserve de la présence d'au moins 50 % d'entre eux. Au premier tour, son élection est acquise à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Il est procédé, le cas échéant, à un deuxième tour, où son élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés, et à un troisième tour, à la majorité relative des suffrages exprimés.

Le décret prévoit l'élection d'un vice-président dans les mêmes conditions et pour une durée identique. En cas d'organisation de la Commission en sections, un deuxième vice-président peut être élu.

Article 5 : Lors de sa première réunion, la Commission des droits et de l'autonomie se dote à la majorité absolue des voix, d'un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement.

Article 6 : Le Présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratif de la Préfecture et au Bulletin d'Information Officiel du Département.

Le Préfet du Haut-Rhin



Michel GUILLOT

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin



Charles BUTTNER